

Chronique économique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **34 (1963)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- 19) 3047 (Sonceboz dép. 13.57 — Reconvilier arr. 14.12)
circule jusqu'à Malleray-Bévilard, la Gare de Reconvilier disposant d'un tracteur pour les manœuvres.
- 20) 3074 (Delémont dép. 18.44 — Moutier dép. 19.09)
rétablit sa correspondance, à Moutier, avec le 581, arr. 19.11.

Nous recommandons les présentes revendications à votre bienveillante attention et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Au nom de l'Association
pour la défense des intérêts du Jura :

pour la Commission des horaires,

Le président :
Frédéric REUSSER

Le secrétaire :
Henri-Louis FAVRE

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Notre approvisionnement en sciages est assuré. — En Suisse, 80 % des bois réclamés par le marché sont acheminés dans le secteur de la construction, où l'activité reste très vive. A suivre l'évolution des chiffres concernant les logements construits et les permis de bâtir délivrés en 1962, on peut admettre que l'activité du bâtiment cessera de s'accroître et tendra à se stabiliser. Le renchérissement de 8 % qui s'est produit l'année passée agit dans le même sens, comme aussi les mesures prises pour freiner la conjoncture et qui pourraient avoir en 1963 des effets plus marqués qu'en 1962. On peut donc présumer que la consommation de bois de service se maintiendra au même niveau que l'année passée, où l'on a consommé 1,65 million de mètres cubes, soit 8 % de plus qu'en 1961.

Une légère augmentation des besoins s'est aussi fait sentir pour les produits semi-finis et finis, comme les panneaux de toutes sortes et les meubles. Dans l'ensemble, donc, la situation du marché suisse est assez équilibrée. Celle du marché européen l'est également. Certains observateurs estiment même que les besoins des principaux pays importateurs de sciages, de bois à papier et d'états de mine, pourraient baisser quelque peu. Les pronostics établis jusqu'ici sont fondés sur un optimisme quelque peu nuancé, car un faible excédent d'offre pourrait finalement entraîner de légères baisses sur le marché européen.

Le marché suisse des bois de service épicéa/sapin est resté très calme. Les scieries disposent de stocks importants, atteignant presque le double de la moyenne de ces dernières années. La situation actuelle est caractérisée par une attitude prudente des acheteurs, une demande assez floue et un net recul des prix dans les régions de la Suisse romande et des Grisons où ils étaient surfaits. Pour les sciages, la concurrence étrangère se fait sentir jusqu'au centre du pays. N'a-t-on pas importé jusqu'à fin août 360 000 m³ de planches, c'est-à-dire 70 % de plus que l'an dernier ! Ces bois ont pu être achetés à des conditions plus favorables que précédemment. Aussi les prix des sciages, qui avaient marqué jusqu'au début de l'été une tendance à la hausse, se sont-ils stabilisés. Etant donné les gros stocks de grumes, on peut s'attendre que l'offre indigène de sciages s'accroisse encore ces prochains temps. Même si les importations devaient diminuer quelque peu ces prochains mois, le marché continuera d'être largement approvisionné et la demande émanant de la construction, favorisée par le beau temps, pourra être couverte en tout temps.

Bilan de l'année 1962. — L'expansion économique continue enregistrée durant l'année 1962 n'offre pas que des avantages. Notre balance des revenus présente un déficit record atteignant quelque 1,7 milliard de francs.

Dans l'exposé qu'il fit aux Chambres sur la lutte contre l'inflation, M. Schaffner, chef du Département de l'économie publique, n'a pas manqué de relever ce phénomène, qui est inquiétant.

Il représente en effet le renchérissement intervenu durant l'année et qui s'exprime par une hausse de 3,2 % de l'indice des prix à la consommation.

Durant toute l'année, notre pays s'est trouvé sous le signe d'une surchauffe de la conjoncture. Les importations et les exportations se sont accrues. Les dépenses d'investissements également. L'effectif des travailleurs étrangers a encore augmenté dans une proportion importante.

Tout cela fait que le revenu national du pays a subi un nouvel accroissement, le plus fort de la plupart des pays d'Europe occidentale. Tous les secteurs de la production en ont profité. Selon les données publiées par le Bureau fédéral de statistique et qui concernent l'année écoulée, le revenu du travail se taille la part du lion, puisqu'il atteint 615 ‰ de l'ensemble du revenu national. A titre de comparaison, il atteignait 495 ‰ en 1938 et 601 ‰ en 1950. La part du revenu d'exploitation, qui a sensiblement diminué, atteint 175 ‰. Avant la guerre, elle représentait 207 ‰ et 206 ‰ il y a dix ans. Quant au revenu des capitaux, il représente une proportion de 210 ‰. Cette proportion était de 298 ‰ en 1938 et de 193 ‰ en 1950.

Mais à ces chiffres les uns plus éloquentes que les autres, il y a, disions-nous, un revers de médaille : la hausse constante du coût de la vie, la spirale des prix et des salaires, la tendance à l'inflation.

A cet égard, M. Schaffner n'a pas manqué de rappeler aux Chambres qu'il était indispensable que les efforts déployés par l'économie

en vue de stabiliser les prix se poursuivent. Ces efforts, cependant, ne suffisent pas si une certaine modération n'est pas observée simultanément du côté syndical, notamment dans le domaine de la durée du travail. On sait en effet que les diminutions intervenues depuis 1957 ont nécessité 100 000 travailleurs de plus pour compenser les heures travaillées en moins.

Alors que tous les milieux réclament une certaine modération dans les effectifs de main-d'œuvre étrangère qui ont encore augmenté d'un quart durant l'année écoulée — les syndicats les tout premiers — il paraît en effet absurde de diminuer encore la durée du travail. Une certaine « pause » pourrait ici également intervenir, et cela d'autant que le compromis adopté à Lugano lors de l'élaboration de la nouvelle Loi sur le travail doit permettre aux syndicats de collaborer à cette tâche intéressant tous les partenaires sociaux.

Pour 1963, il est difficile de formuler des pronostics, bien que l'on puisse admettre que le ralentissement de l'expansion se poursuivra, en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouvent la majorité des branches d'accroître encore leur production. Il semble que le Conseil fédéral soit d'autant plus décidé à freiner les abus de la surexpansion et à empêcher une hausse démesurée des prix qu'il a déclaré fermement la semaine dernière, par la bouche de M. Schaffner, qu'il était résolu à placer coûte que coûte les partenaires sociaux en face de leurs responsabilités, afin d'obtenir des résultats plus concrets.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;
administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 4 15 63.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :
IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.